



Accusé de réception en préfecture
001-210103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Commune de Samognat

Note de présentation brève et synthétique Du CFU 2024 Et du Budget Primitif 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires (budget primitif et compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet*.

* Site internet SAMOGNAT : www.samognat.fr

L'année 2024 marque le passage de la nomenclature comptable de la M14 à la M57.

Le compte administratif d'une année N-1 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de cette année (N-1). Il doit être voté par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte. Cependant, à partir de 2024, on ne parle plus de Compte de Gestion (CG) dressé par le Comptable et de Compte Administratif (CA) dressé par l'ordonnateur, le Maire MAIS de Compte Financier Unique (CFU) qui retrace conjointement (entre le Comptable et l'Ordonnateur) le réalisé 2024 de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement assurant la gestion des affaires courantes et récurrentes, et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à équiper la commune et préparer l'avenir.

Accusé de réception en préfecture
001-210103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

⇒ La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien ; la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune et de ses services.

Pour notre commune, **les recettes de fonctionnement** correspondent pour une grande partie aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, et des dotations versées par l'Etat, et pour une partie moindre, aux revenus des immeubles (location de logements, de la salle polyvalente, loyers et redevances Famy (carrière et ISDI), loyer centrale photovoltaïque), et vente de bois et autres remboursements partiels de TVA sur entretien des voies et des bâtiments publics, paiements de redevances, ou vente de bois.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des voies, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

⇒ La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également dans ces dépenses, le remboursement du capital des emprunts en cours.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), au Fonds de Compensation de la TVA et aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subventions reçues pour les travaux de mise en accessibilité d'un bâtiment, la mise en sécurité d'une voie, etc....)

Accusé de réception en préfecture
001-210103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

a) Contexte

Le compte administratif 2023 a été voté le 08 Avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant ses heures d'ouverture.

Le budget primitif 2024 a été voté le 08 avril 2024 avec une volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement en diminuant les charges à caractère général, les charges financières ;
- de minimiser les dépenses d'investissements afin d'assurer le financement des divers travaux (embellissement et réfection..)
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement en 2024

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **494 155.63€**, dont 494 075.63€ de dépenses réelles.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **1 115 331.99 €**, dont 1 113 331.99€ de recettes réelles.

Pour rappel, les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution ; voici par exemple l'évolution sur ces trois dernières années de la dotation globale de fonctionnement versée à Samognat :

DGF 2016 =	33 925 €
DGF 2017 =	22 372 €
DGF 2018 =	16 542€
DGF 2019 =	10 410€
DGF 2020 =	5 309€
DGF 2021 =	302€
DGF 2022 =	0€
DGF 2023 =	0€
DGF 2024 =	0€

Les indemnités des élus sont supportées sur le chapitre 065 (autres charges de gestion courante). Comme les agents, les élus ont bénéficié de la hausse des indices majorés de 5 points.

Accusé de réception en préfecture
001-210103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

	Indemnités perçues au titre du mandat communal		Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans syndicat mixte		Indemnités perçues représentant de la commune au sein d'une SEM ou SPL	
	Indemnités Brutes	Remboursement/Avantage en nature	Indemnités Brutes	Remboursement/Avantage en nature	Indemnités Brutes	Remboursement/Avantage en nature
Annie ESCODA Maire	19 878.48€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Sylvie ECOCHARD 1 ^{ère} Adjointe	5 277.84€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Didier TERRASSON 2 ^{ème} Adjoint	5 277.84€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Dominique ROTTIER 3 ^{ème} Adjoint	5 277.84€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Serge CARMINATI 4 ^{ème} Adjoint	5 277.84€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Ce chapitre 065 retrace également les dépenses liées aux subventions (compte 65748). La commune a décidé des subventions suivantes :

Organismes	Montant accordé
ASCS	1 300.00€
Sou des Ecoles de Matafelon-Granges	500.00€
Adapei	300.00€
APSHB (Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey)	200.00€
Historia	100.00€
Amicale du personnel des Monts Berthiand	100.00€
TOTAL	2 500.00€

FONCTIONNEMENT : DEPENSES

<u>DEPENSES FONCTIONNEMENT</u>		Résultat 2024
011	Charges à caractère général	146 696,96 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	146 670,90 €
014	Atténuation de produits	39 131,00 €
65	Autres charges de gestion courante	146 720,41 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		479 219,27 €
66	Charges financières (b)	14 856,36 €
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES REELLES</u>		494 075,63 €
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80,00 €
040	Opérations d'ordre	
<u>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT SECTION INVESTISSEMENTS</u>		80,00 €
<u>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>494 155,63 €</u>

Accusé de réception en préfecture
001-210103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

FONCTIONNEMENT : RECETTES

FONCTIONNEMENT RECETTES		Réalisé 2024
002	Résultat de fonctionnement	478 377,00 €
013	Atténuation de charges	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes	56 870,68 €
73	Impôts et taxes	251 705,88 €
731	Fiscalité locale	201 232,00 €
74	Dotations, subventions et participations	73 771,67 €
75	Autres produits de gestion courante	50 751,53 €
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES		634 331,76 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	623,23 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		634 954,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 000,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>1 115 331,99 €</u>

Accusé de réception en préfecture
001-210103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

c) La fiscalité

Le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taxes depuis plusieurs années.

Voici les taux votés en 2024 :

Taxe foncière / bâti:	29,56 %
Taxe foncière / non bâti:	36,09 %
Taxe habitation résidence secondaire :	6,88%

Les produits de la fiscalité locale augmentent légèrement (4.63%). En 2024, les valeurs locatives cadastrales ont augmenté de 4.71% contre 7.88% en 2023.

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Libellé		Réalisé 2024	
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	31 538,67 €
10		Dotations	
20		Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 000,00 €
204		Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	32 700,00 €
21		Immobilisations corporelles (sauf opérations)	159 940,14 €
23		Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00 €
Total des dépenses d'équipement			196 640,14 €
10		Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
1068	1068	Excédents capitalisés	
16		Emprunt et dettes assimilées	65 839,12 €
Total des dépenses financières			65 839,12 €
<u>TOTAL DES DEPENSES REELLES</u>			<u>294 017,93 €</u>
040	(4)		2 000,00 €
041		Opérations patrimoniales	0,00 €
<u>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</u>			<u>2 000,00 €</u>
<u>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			<u>296 017,93 €</u>

Les principaux projets d'investissement inscrits en dépenses au budget de l'année 2024 étaient les suivants :

- Solde ONF plan de relance,
- VMC Mairie, Salle des Fêtes, Garage,
- Barrière de Condamine,
- RD 13 Rue du Moulin réfections de 3 ralentisseurs,
- Panneau lumineux,
- Tondeuse-Débroussailleuse,
- Débroussailleuse,
- Défibrillateur,
- Logiciel cimetière.

INVESTISSEMENT : RECETTES

Libellé		Accusé de réception en préfecture 001-210103925-20250407-2025024-DE Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution de la section	
13	Subventions d'investissement reçues	163 492,79 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
21	Immobilisations corporelles	77647,21
22	Immobilisations reçues en affectation	
204	Subventions d'équipement versées	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 931,91 €
1068	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
024	Produits de cessions	
TOTAL DES RECETTES REELLES		263 071,91 €
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80,00 €
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		80,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		263 151,91 €

Les dépenses d'investissement
représentent 296 017.93 € dont 294 017.93 € de dépenses réelles.

Au total des dépenses de 2024 vient s'ajouter le résultat déficitaire de clôture de l'année 2023 s'élevant à 31 538.67 €.

Les recettes d'investissement
représentent elles 263 151.91 €, dont 263 071.91€ de recettes réelles.

Certains crédits inscrits au budget 2024 et engagés avant le 31 décembre n'ont toutefois pas été utilisés, ils seront reportés au budget 2025 au titre des « Restes à Réaliser », leur montant s'élève à 10 558.36€ en dépenses et en recettes 40 538.28€ (subvention plan de relance ONF et subvention d'HBA pour du bois).

Le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement fait ainsi apparaître un besoin de financement de 2 886.10€ € (R 263 151.91€ - déficit clôture 2023 investissements 31 538.67€ - D 264 479.26€ - RAR Dépenses 10 558.36€) -RAR Recettes 40 538.28€.

Accusé de réception en préfecture
001219103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

A) RESULTATS 2024	Dépenses	Restes à réaliser dépenses (1)	Total dépenses	Recettes SANS LES EXCEDENTS	Restes à réaliser recettes (2)	Total recettes	Résultat hors R A R
Investissement	264 479,26	10 558,36	275 037,62	263 151,91	40 538,28	303 690,19 €	-1 327,35
Fonctionnement	494 155,63	0,00	494 155,63	636 954,99	0,00	636 954,99 €	142 799,36
TOTAL	758 634,89	10 558,36	769 193,25	900 106,90	40 538,28	940 645,18 €	141 472,01

d) Etat de la dette au 31 décembre 2024

Emprunts à taux fixes	Organisme prêteur	Montant initial de l'emprunt en €	Capital restant dû au 01/01/2024 en €	Capital restant dû au 31/12/2024 en €	Durée résiduelle au 31/12/2024 en €	Taux	Annuités de l'exercice		
							Capital	Intérêts	TOTAL ANNEE 2024
INVESTISSEMENTS 2009 / A0109166000	CAISSE EPARGNE RHONE Alpes	600 000,00	231 216.51	197 008.19	5,08	4,21%	34 208.32€	10 994.67€	45 202,99€
AMENAGEMENT PLACE MAIRIE ET SALLE DES FETES 2022 / 08916908	BANQUE POPULAIRE	500 000,00	433 897.41	402 266.61	12,00	0,89%	31 630.80€	3 861.69€	35 492,49€
TOTAL		1 100 000,00	665 113.92	599 274.80			65 839.12 €	14 856.36€	80 695,48€

III Le budget primitif 2025

a) Contexte

Le budget primitif a été voté le 7 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur demande au secrétariat de la mairie durant ses heures d'ouverture.

Accusé de réception en préfecture
001-210103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Il s'agit d'une **prévision**, contrairement au Compte Financier Unique (CFU) anciennement Compte Administratif qui est une photo des comptes à la fin de l'exercice comptable, le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET GENERAL COMMUNE DE SAMOGNAT

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VUE D'ENSEMBLE

A) RESULTATS 2024	Dépenses	Restes à réaliser dépenses (1)	Total dépenses	Recettes SANS LES EXCEDENTS	Restes à réaliser recettes (2)	Total recettes	Résultat hors R A R
Investissement	264 479,26	10 558,36	275 037,62	263 151,91	40 538,28	303 690,19 €	-1 327,35
Fonctionnement	494 155,63	0,00	494 155,63	636 954,99	0,00	636 954,99 €	142 799,36
TOTAL	758 634,89	10 558,36	769 193,25	900 106,90	40 538,28	940 645,18 €	141 472,01

B) COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2024	résultat de clôture 2023	part affectée à l'investissement *	Résultats 2024	Résultat de clôture	R A R	Besoin de financement/fonds de roulement
Investissement	-31 538,67		-1 327,35	-32 866,02	29 979,92	-2 886,10
Fonctionnement	478 377,00		142 799,36	621 176,36		621 176,36
TOTAL	446 838,33	0,00	141 472,01	588 310,34	29 979,92	618 290,26

COMMUNE DE SAMOGNAT - SAMO-COMMUNE DE SAMOGNAT - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations -- mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	314 618,62	296 017,93	10 558,36	8 042,33
RECETTES	314 618,62	263 151,91	40 538,28	10 928,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 005 963,10	494 155,63	0,00	511 807,47
RECETTES	1 005 963,10	1 115 331,99	0,00	-109 368,89

(1) Y compris les rattachements.

Considérant qu'au titre de l'exercice 2024 arrêté, il ressort les résultats suivants :

Excédent de Fonctionnement cumulé de 621 176 36€

Déficit d'Investissement cumulé de 32 866.02€

Accusé de réception en préfecture
001-210103925-20250407-2025024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

C) AFFECTATION. REPRISE DES RESULTATS AU BP 2025

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Depenses		Recettes	
		002 : EXCEDENT REPORTE	618 290,26	001: Résultat clôture déficitaire réporté	32 866,02	Résultat de clôture reporté	
				R A R	10 558,36	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 886,10
						RAR	40 538,28
TOTAL		TOTAL	618 290,26	TOTAL	43 424,38	TOTAL	43 424,38

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement prévues en 2025 :

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 406 134,52 €, dont 1 064 826,14 € de dépenses réelles. Et 308 608,28€ de virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent le même montant, le budget devant être équilibré, soit 1 406 134,52 €, dont 1 404 134,52€ de recettes réelles.

La page suivante décrit de façon synthétique les dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2025

Concernant les charges de personnel certaines cotisations augmentent :

-Hausse de 1 point du taux de cotisation patronale assurance maladie CNRACL. Une hausse de 1 point c'est 11,26% d'augmentation de charges minimum.

-Hausse de la cotisation CNRACL retraite de 31,65% à 34,65%. Une hausse de 13,35% de charge supplémentaire.

La cotisation CNRACL augmentera encore en 2026 (37,65%), en 2027 (40,65%) et 43,65% en 2028.

Concernant les autres charges de gestion courante, la commune a été sollicité pour le versement de subventions. Il est proposé les subventions suivantes :

Organisme	2025
Aide pour Mayotte	1 500€
Association Communale de Chasse de Samognat	1 500€
Sou des Ecoles de Matafelon-Granges	510€
Adapei	300€
Amicale du personnel des Monts Berthiand	100€
Historia	100€
TOTAL	4 010€

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	Description	Montant en €
011 : Charges à caractère général	Principaux postes : Energie _ Combustibles _ Carburants _ Entretien des voies, des bâtiments et des véhicules _ Assurances _ Télécommunications _ Achat de petits matériels _ Bois et Forêt etc.	665 356,00
012 : Charges de personnel et frais assimilés	Salaires, charges et assurance du personnels _ Médecine préventive.	100 100,00
014 : Atténuations de produits	Contributions au Fonds National de garantie individuelle des ressources et Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (reversement de ressources fiscales à des collectivités défavorisées).	48 195,00
65 : Autres charges de gestion courante	Indemnités des élus _ Participation aux frais de fonctionnement des écoles _ Subventions aux Associations _ Contribution aux organismes de regroupement, et au SDIS.	156 134,00
66 : Charges financières	Intérêts des emprunts en cours.	15 491,24
67 : Charges exceptionnelles		35 550,00
68 Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions-charges de fonctionnement	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 064 826,24
023 : Virement à la section d'investissement		308 608,28
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissements obligatoires.	32 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES		341 308,28
TOTAL		1 406 134,52

<u>Recettes de Fonctionnement</u>	Description	Montant en €
002 : Résultat de fonctionnement	Résultat de fonctionnement	618 290,26
013 : Atténuation de charges	Remboursement charges de personnel	1 032,00
70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	Redevances d'occupation du domaines public (gaz, électricité) _ Vente de bois _ Remboursement des frais de personnel mis à disposition de l'intercommunalité	214 674,94
73 : Impôts et taxes	Impôts des ménages _ Taxe sur les pylônes électriques _ Allocation de compensation de l'intercommunalité pour le transfert de certaines compétences et la perte de ressources fiscales _ Autres taxes.	219 848,88
731 Fiscalité locale	Taxes Foncières Bâti et Non Bâti et Taxes d'Habitation Résidences secondaires	211 875,00
74 : Dotations, subventions et participations	Dotations et participations de l'Etat (Dotation de solidarité rurale, FCTVA, frais d'organisation d'élections)	54 006,91
75 : Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles, baux communaux	44 453,70
77 : Produits exceptionnels	Remboursement sur trop perçu SIEA et vente remorque et régularisation ONF suite à mauvais taux de facturation	39 952,83
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 404 134,52
042 : Opérations patrimoniales		2 000,00
TOTAL		1 406 134,52

L'état 1259 COM a été communiqué à la collectivité le 17 Mars 2025. La Commission propose le maintien des taux. Les bases des impôts locaux seront automatiquement augmentées de 1,7% en 2025, en raison de l'inflation.

Accusé de réception en préfecture
 04/04/2025 10:07:03
 Date de télétransmission : 10/04/2025
 Date de réception en préfecture : 10/04/2025

	Taux	Produits attendus
Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFB)	29,56%	272 868€
Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	36,09%	5 486€
Taxe d'habitation logements vacants / résidences secondaires	6,88%	2 353€
	TOTAL	280 707€

Le produit attendu est de 280 707€ mais il est appliqué un coefficient correcteur de 49 448€ soit un produit prévisionnel de 231 259€. L'Etat a communiqué également la somme de 36 859€ au titre des compensations.

Vue d'ensemble de la section d'investissement 2025

<u>Dépenses d'Investissements</u>	Description	Montant en €
001 : Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	Solde d'exécution de la section d'investissements reportés	32 866,02
204 : Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier	SIEA éclairage public	50 000,00
20 : Immobilisations incorporelles	Frais d'étude	13 575,26
21 : Immobilisations corporelles	Aménagement jardin du souvenir, rond-point « Moulin du Pont », Chemin du Lac, jeu de dames place église, scène salle des fêtes, Carports sur la terrasse salle des fêtes, mairie, Matériels salle des fêtes, débroussailleuse, vidéoprojecteur, achat d'un terrain.	239 469,38
16 : Emprunts et dettes assimilées	Remboursement du capital de la dette	67 722,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		403 632,66
040 : Opérations d'Ordre	OOB Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
041 : Opérations Patrimoniales	OOB Opérations patrimoniales	0.00
TOTAL		405 632,66

Recettes d'Investissements		Description	Montant en €
10 : Dotations, fonds divers et réserves		FCTVA et excédents de fonctionnement capitalisés	23 786,10
13 : Subventions d'investissement reçues		Subvention d'investissements reçues	40 538,88
			Accusé de réception en préfecture 001-210103925-20250407-2025024-DE Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025
TOTAL DES RECETTES REELES			64 324,38
021 : Virement de la Section de Fonctionnement		Virement de la section de Fonctionnement	308 608,28
040 : Opération d'Ordre		OOB Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 700,00
041 : Opérations patrimoniales		OOB Opérations patrimoniales	0.00
TOTAL			405 632,66

Les prévisions d'investissements pour l'année 2025 portent d'abord sur la réalisation des restes à réaliser de 2024 :

Commune de Samognat
COMPTES ADMINISTRATIF ANNEE 2024
Budget principal

ETAT DES RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article budgétaire		Nature de la dépense	Créancier	Date de l'inscription	Dépenses engagées
M14	M57				
		Chapitre 20			6 750,00 €
2031	203	Assistance à maîtrise d'ouvrage quartier exemplaire	Agence Départementale 01		6 750,00 €
		Chapitre 21			5 808,36 €
2118	2118	Acquisition parcelle D1158	EDF - Service Publicité Foncière ORANGE		1 200,00 €
21538	21538	Dissimulation de l'artère centre de SAMOIGNAT	93161 NOISY LE GRAND		374,00 €
21538	21538	Mise en souterrain réseau télécommunications hameau de CONDAMINE	ORANGE 93161 NOISY LE GRAND	25/04/2018	674,36 €
	2131	Logiciel cimetière et plan du cimetière 3D "Gestoin"	Finalys		1 560,00 €
TOTAL					10 558,36 €

Arrêté le présent état à la somme de dix mille cinq cent cinquante huit euros et trente-six cents au 31 décembre 2024.

Le Trésorier d'Oyonnax

Le Maire

Aurélien COMTE

Annie ESCODA

Cheffe d'Antenne de GEX
SGC d'Oyonnax

SGC Oyonnax
Antenne de GEX
10 Place Gambetta

pi/1

ETAT DES RESTES A REALISER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
 001-210103925-20250407-2025024-DE
 Date de télétransmission : 10/04/2025
 Date de réception préfecture : 10/04/2025

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Date de l'inscription	Recettes engagées
1321.	Subvention Plan de relance	Etat		33 578,28 €
13251.	Subvention pour le bois "construire une ressource forestière pour l'avenir"	HBA		6 960,00 €
			TOTAL	40 538,28 €

Arrêté le présent état à la somme de quarante mille, cinq cent trente huit euros et vingt-huit cents au 31 décembre 2024.

Le Maire

le Trésorier d'Oyonnax



SGC Oyonnax
 Antenne de GEX
 10 Place Gambetta
 01170 GEX

Aurélien COMTE
 Aurélien COMTE
 Chef de Antenne de GEX
 SGC d'Oyonnax

Informations complémentaires :

La M57 permet également la fongibilité des crédits au budget primitif, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement (article L.5217-10-6 du CGCT).

La fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% sera proposée lors du vote du budget 2025 au conseil municipal.

Cette disposition permet de modifier dès que le besoin apparaît la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Les virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Le Maire informera le Conseil municipal des mouvements de crédits lors de la séance suivante.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à SAMOGNAT, le 07 Avril 2025

Le Maire,

Annie ESCODA